

DATE DE CONVOCATION
04/03/2024

DATE D’AFFICHAGE
04/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
20
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 11 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Olivier VÉLASQUEZ donne pouvoir à Mme Naïma ANNOUCHE
M. Frédéric LACOUR donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Nicolas RICHTER

Absents non excusés

M. Abdellah FAWZI
Mme Magali LE BLAIS

Secrétaire de séance : Mme Sophie MOBASHER

Délibération n° 24.03.11/02

Objet / Vote du débat d’orientation budgétaire 2024 sur la base du rapport d’orientation budgétaire 2024

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin que ses membres puissent adopter les orientations budgétaires faites dans le cadre du Débat d’Orientation Budgétaire 2024 (DOB 2024).

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a été destinataire du rapport d’orientation budgétaire 2024, ci annexé, et sur lequel se structure les discussions du débat d’orientation budgétaire 2024.

Monsieur le Maire précise que le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

L’article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d’un débat d’orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil municipal les grandes orientations du prochain budget.

Monsieur le Maire indique également que le DOB 2024 s'articule autour de trois principales thématiques, à savoir :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Suite à la lecture et présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 (ROB 2024), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de prendre acte qu'un débat a eu lieu sur ce sujet, puis d'adopter les orientations budgétaires inscrites au sein du ROB 2024, ci-après annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires présentées au sein du ROB pour l'exercice budgétaire 2024 ;

PREND ACTE qu'un débat a eu lieu ;

ADOpte les orientations budgétaires du ROB 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Sophie MOBASHER



Le Maire,
Damien de WINTER

